



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : **1-877-558-2349**

Courriel de soumission :

pc.receptiondessoumissionsest-bidreceivingeast.pc@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille des fichiers est limitée à 25 mégaoctets par message dans le système de courriel de l'Agence Parcs Canada (APC). Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposition à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et travaux de construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
3, Passage du Chien d'Or,
Québec QC
G1R 3Z8

Titre : Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik	
N° de l'invitation : 5P300-20-0178/A	Date : Le jeudi 5 novembre 2020
N° de référence de SEAG : PW-20-00932676	

L'invitation prend fin : À : 14h Le : mardi 15 décembre 2020	Fuseau horaire : HNE
---	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Marie-Michelle Losier	
N° de téléphone : (418) 563-3890	Courriel : marie.losier@canada.ca
Destination des biens, services et travaux de construction : PO Box 220, Naujaat NU X0C 0H0	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

LES SOUMISSIONS REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES.

LES SOUMISSIONS REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est pc.receptiondessoumissions@canada.ca. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que pc.receptiondessoumissions@canada.ca peuvent ne pas être acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le **1-877-558-2349**.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 25 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de la soumission envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Les courriels contenant des liens vers les documents de demandes de soumissions ne seront pas acceptés. Les documents de demandes de soumissions doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

Entente sur les revendications territoriales globales

Ce marché est assujéti à l'entente sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavut.

Dépôt direct

Le gouvernement du Canada est passé du paiement par chèque au dépôt direct, un virement de fonds électronique dans votre compte bancaire. Pour recevoir le paiement, les nouveaux fournisseurs auxquels un contrat est attribué devront remplir un formulaire d'inscription au dépôt direct pour enregistrer leurs renseignements sur le dépôt direct auprès de Parcs Canada.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à : <http://www.depotdirect.gc.ca>

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
1.1. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	5
1.2. ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	5
1.3. ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES	5
1.4. COMPTE RENDU.....	5
1.5. ACCORDS COMMERCIAUX	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	6
2.1. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2. PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	6
2.3. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	6
2.4. LOIS APPLICABLES	7
2.5. FONDAMENT DU TITRE DU CANADA SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
3.1. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	8
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1. PROCESSUS D'ÉVALUATION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
5.1. ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	11
5.2. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	13
6.1. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	13
6.2. ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES	13
6.3. ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	13
6.4. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	13
6.5. DURÉE DU CONTRAT	13
6.6. RESPONSABLES.....	13
6.7. DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	15
6.8. PAIEMENT.....	15
6.9. CALENDRIER DES ÉTAPES.....	15
6.10. INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	16
6.11. ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	16
6.12. LOIS APPLICABLES	16
6.13. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	16
6.14. CLAUSES DU GUIDE DES CUA	16
6.15. EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	16
6.16. INSPECTION ET ACCEPTATION	16
ANNEXE A.....	17
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	17
ANNEXE B.....	30
BASE DE PAIEMENT	30
ANNEXE C.....	31
ATTESTATION ET PREUVE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST).....	31

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

ANNEXE D DE LA PARTIE 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	33
ÉVALUATION TECHNIQUE.....	33
ANNEXE E DE LA PARTIE 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	41
PLAN DES AVANTAGES POUR LES INUITS (PAI) ET LE NUNAVUT.....	41
ANNEXE F DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	50
FORMULAIRE – LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ.....	50
ANNEXE G DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	52
ANCIEN FONCTIONNAIRE.....	52

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Exigences relatives à la sécurité

1.1.1. Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2. Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.3 des clauses du contrat éventuel.

1.3. Entente sur les revendications territoriales globales

Ce marché est assujéti à l'entente sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavut.

1.4. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit ou par téléphone.

1.5. Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECCo), de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH), de l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECCS), et de l'Accord de libre-échange Canada-Panama.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Toutes les références au "ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada" doivent être supprimées et remplacées par "ministre de l'Environnement" aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au "ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux" doivent être supprimées et remplacées par "Agence Parcs Canada".

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

Le paragraphe 2. intitulée Connexion postel de l'article 08, Transmission par télécopieur ou par Connexion postel des instructions uniformisées [2003](#) incorporée par renvoi ci-dessus est supprimée en totalité.

2.2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada (APC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Les soumissions reçues en personne ou par courrier ne seront pas acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le **1-877-558-2349**.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est pc.receptiondessoumissions@canada.ca.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 25 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception du soumission envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés. Les documents de soumissions doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

2.3. Demandes de renseignements – en période de soumission

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Nunavut.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

L'Agence Parcs Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants, tel que défini dans la Politique sur les droits de propriété intellectuelle issus de marchés conclus avec l'État : l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est d'obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique

Section II : Soumission financière

Section III : Attestations

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1. Fluctuation du taux de change

Clause du *Guide des CCUA* [C3011T](#) (2013-11-03), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1. Processus d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1. Évaluation technique

4.1.1.1. Critères techniques obligatoires

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères d'évaluation techniques obligatoires à l'**Annex D de la Partie 4 de la demande de soumissions**.

4.1.1.2. Critères techniques cotés

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères d'évaluation techniques cotés à l'**Annex D de la Partie 4 de la demande de soumissions**.

4.1.2. Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix – soumission

4.1.3. Méthode de sélection

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le minimum requis de 175 points au total sur une échelle de 250 points pour les critères d'évaluation technique qui font l'objet d'une notation par points.
 2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) et b) et c) seront déclarées non recevables.
 3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan des avantages pour les Inuits (PAI) et le Nunavut et du mérite technique. Une proportion de 35 % sera accordée au PAI et une proportion de 65 % sera accordée au mérite technique.
 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 65%.
 5. Afin de déterminer la note pour le PAI, la note de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 35%.
 6. Pour chaque soumission recevable, la notation du mérite technique et du PAI seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
 7. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée sera recommandée pour l'attribution du contrat, à condition que le prix total évalué ne dépasse pas le budget disponible pour ce projet.
-

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 65/35 à l'égard du mérite technique et du PAI respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 250 et 35 respectivement.

Méthode de sélection :				
Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (65%) et di PAI (35%)				
		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Calculs	Mérite technique	195/250 x 65 = 50,70	178/250 x 65 = 46,28	215/250 x 65 = 55,90
	PAI	30/35 x 35 = 30,00	35/35 x 35 = 35,00	20/35 x 35 = 20,00
Note combinée		80,70	81,28	75,90
Évaluation globale		2ième	1er	3ième

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1. Dispositions relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1. Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Le soumissionnaire, quel que soit son statut en vertu de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), doit fournir les renseignements demandés à l'**Annexe F de la Partie 5 de la demande de soumissions** avant l'attribution du contrat.

5.2.2. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, le soumissionnaire doit fournir les renseignements demandés à l'**Annexe G de la Partie 5 de la demande de soumissions** avant l'attribution du contrat.

5.2.3. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1. Exigences relatives à la sécurité

6.1.1. Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2. Entente sur les revendications territoriales globales

Ce marché est assujéti à l'entente sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavut.

6.3. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

6.4. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.4.1. Conditions générales

[2010B](#) (2020-05-28), Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Toutes les références au "ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada" doivent être supprimées et remplacées par "ministre de l'Environnement" aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au "ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux" doivent être supprimées et remplacées par "Agence Parcs Canada".

6.4.2. Conditions générales supplémentaires

[4007](#) (2010-08-16), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.5. Durée du contrat

6.5.1. Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 novembre 2021 inclusivement.

6.5.2. Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 20 septembre 2021.

6.6. Responsables

6.6.1. Autorité contractante

N° de l'invitation :
5P300-20-0178/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Marie-Michelle Losier

Ver.08.18.20

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

L'autorité contractante pour le contrat est :

Marie-Michelle Losier
Conseillère en approvisionnement
Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Direction générale du dirigeant principal des finances
Québec, QC

Téléphone : (418) 563-3890
Courriel : marie.losier@canada.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.6.2. Project Authority

Le chargé de projet pour le contrat est :

***** à fournir à l'attribution du contrat *****

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet ; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.6.3. Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom du représentant :		
Titre du représentant :		
Nom du fournisseur / de l'entreprise :		
Adresse physique :		
Ville :	Province/ Territoire :	Code postal :
Téléphone :		Télécopieur :
Courriel :		
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) ou Numéro de taxe sur les produits et services (TPS) :		

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

6.7. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

*** la clause A3025C du *Guide des CCUA* à insérer à l'attribution du contrat, s'il y a lieu ***

6.8. Paiement

6.8.1. Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix fixe précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.8.2. Paiements d'étape – non assujetti à une retenue

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- a. tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

6.9. Calendrier des étapes

Le calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits en vertu du contrat est comme suit :

No. de l'étape	Livrable	Pourcentage	Date de livraison
1	Ébauche du concept de l'exposition		18 janvier 2021
2	Design final des cartes 3D		12 février 2021
3	Trousse de design préliminaire		1er mars 2021
4	Fabrication - Cartes en 3D		31 mars 2021
5	Trousse de design finale		12 avril 2021
6	Toute autre fabrication (y compris tous les panneaux et les armoires, prêts à être expédiés)		30 juin 2021
7	Tous les éléments des expositions sont reçus dans les trois lieux identifiés		20 septembre 2021
8	Clôture du projet		30 novembre 2021

*** à finaliser à l'attribution du contrat ***

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

6.10. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.11. Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1. Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat, et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.12. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ***** à insérer à l'attribution du contrat ***** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.13. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles de la convention ;
- (b) Les conditions générales supplémentaires [4007](#) (2010-08-16), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux ;
- (c) Les conditions générales [2010B](#) (2020-05-28), Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne);
- (d) Annexe A, Énoncé des travaux ;
- (e) Annexe B, Base de paiement ;
- (f) La soumission de l'entrepreneur en date du ***** à insérer à l'attribution du contrat *****.

6.14. Clauses du Guide des CCUA

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

6.15. Exigences en matière d'assurance

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

6.16. Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Titre

Conception, fabrication et livraison de toutes les composantes de trois (3) expositions clés en main trilingues (anglais, français et inuktitut, dialecte d'Aivilingmiut) comprenant des cartes tridimensionnelles (3D) du parc national Ukkusiksalik.

2. Objectif

Le but de ce projet est de concevoir, de fabriquer et de livrer trois (3) expositions clés en main trilingues (anglais, français et inuktitut, dialecte d'Aivilingmiut) au sujet du parc national Ukkusiksalik pour trois lieux d'exposition différents dans des collectivités situées près du parc : Centre d'accueil du Kivalliq à Rankin Inlet, Centre d'accueil Akumalik à Baker Lake et bureau de Parcs Canada à Naujaat. Chaque exposition sera conforme au plan d'interprétation fourni par Parcs Canada et consistera en une carte 3D tactile de grande taille, un grand panneau introductif facilement visible, un panneau plus petit attirant l'attention des visiteurs sur les cinq emplacements clés du parc et au moins trois autres panneaux mettant en lumière des récits d'interprétation clés propres à la collectivité où l'exposition sera présentée.

3. Contexte

3.1. Aperçu de l'Agence Parcs Canada et du Parc national Ukkusiksalik

L'Agence Parcs Canada gère les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada pour le compte de la population canadienne. Elle est la fière intendante de ces lieux patrimoniaux et s'assure qu'ils demeurent intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation sont représentatifs des régions terrestres et marines naturelles du Canada. Ils offrent des espaces récréatifs et des expériences d'apprentissage, en plus d'une occasion unique d'établir un lien avec les aires terrestres et marines.

La vision de l'Agence est la suivante : « Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada ». L'interprétation joue un rôle clé dans la réalisation de cette vision puisqu'elle relie les Canadiens à leur patrimoine, permet d'offrir des expériences de qualité aux visiteurs et encourage l'intendance des ressources naturelles et culturelles.

Le parc national Ukkusiksalik fait partie du réseau des parcs nationaux du Canada. Situé sur la côte nord-ouest de la baie d'Hudson, le parc protège plus de 20 000 km² de la toundra centrale et de la baie Wager. En inuktitut, « Ukkusiksalik » signifie « l'endroit où il y a de la pierre pour sculpter des pots et des lampes à l'huile ». Le parc abrite plus de 450 sites culturels et une abondance d'animaux terrestres et marins ; il s'agit d'un endroit où les Inuits ont voyagé et vécu pendant des milliers d'années. Le parc national comprend cinq emplacements clés : Tasiujaq (poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson), Ak&ungitautalik (lieu du jeu de corde), la rivière Piksimanik, Tinittuktuq et Nuvukliit.

Situé dans la région du Kivalliq au Nunavut, le parc Ukkusiksalik est associé à cinq collectivités voisines : Baker Lake, Chesterfield Inlet, Rankin Inlet, Coral Harbour et Naujaat. Les Inuits de ces collectivités entretiennent des liens historiques avec le parc et continuent d'y accéder à des fins traditionnelles tout au long de l'année. Bien que l'accès au parc soit difficile et que sa fréquentation soit limitée, les visiteurs peuvent y accéder par bateau, par motoneige ou par avion à divers moments de l'année. Tous doivent s'inscrire à leur arrivée au parc et signaler leur départ ; ils sont par ailleurs tenus, avant d'entrer dans le parc, d'embaucher un guide local qui les protégera des ours polaires. Naujaat, hameau le plus près d'Ukkusiksalik, est situé à environ 160 km au nord du parc. Des centres d'accueil ont été aménagés à

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

Rankin Inlet et Baker Lake ; ceux-ci, tout comme le bureau du parc à Naujaat, permettent aux visiteurs et aux Inuits de la région d'en apprendre davantage sur le parc.

Le présent projet permettra de présenter une exposition dans chacune des trois installations suivantes : Centre d'accueil du Kivalliq à Rankin Inlet, Centre d'accueil Akumalik à Baker Lake et bureau de Parcs Canada à Naujaat. Les centres d'accueil des petites collectivités jouent un rôle clé dans la diffusion d'information auprès des visiteurs et des membres de la collectivité (p. ex. familles de la région qui souhaitent en apprendre davantage sur leur culture et leur patrimoine, écoliers, etc.).

Les Inuits et Parcs Canada gèrent conjointement le parc par l'entremise du Comité mixte de gestion du parc en vertu de l'Accord sur le Nunavut, de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits du parc national Ukkusiksalik et de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Les Inuits ne sont pas considérés comme des visiteurs en vertu de l'Accord du Nunavut.

3.2. Aperçu des lieux d'expositions

Rankin Inlet : Centre d'accueil régional du Kivalliq

Rankin Inlet est le point d'accès à toutes les collectivités du Kivalliq et le plus grand hameau de la région. On y trouve le nouveau Centre d'accueil régional du Kivalliq, un bâtiment moderne situé à distance de marche de l'aéroport. Le Centre d'accueil est exploité par le ministère du Développement économique et du Tourisme du gouvernement du Nunavut. Il offre une fenêtre sur la culture de la région grâce à des expositions d'interprétation et d'art local. Le Centre d'accueil jouera un rôle essentiel dans le développement futur du tourisme dans la région en tant qu'attraction pour les visiteurs désireux d'en apprendre davantage sur le paysage, la culture des collectivités régionales et le parc national Ukkusiksalik. Il attire des résidents de Rankin Inlet, d'autres régions du Nunavut, du Sud et de l'extérieur du Canada. L'Agence a conclu avec le ministère du Développement économique et du Tourisme du Nunavut un protocole d'entente lui permettant d'installer une exposition avec carte 3D sur le plancher et, au besoin, au mur du Centre d'accueil. Le protocole d'entente comprend plusieurs exigences liées à l'exposition qui visent à assurer la continuité avec le décor et d'autres expositions de l'installation ; le cadre des panneaux d'exposition doit notamment être en métal poli pour s'harmoniser avec le décor moderne du Centre d'accueil.

Baker Lake : Centre d'accueil Akumalik

Baker Lake est une collectivité située au sud-ouest du parc. Elle est plus petite que Rankin Inlet, mais plus grande que Naujaat. Comme elle est desservie par un service aérien nolisé, c'est souvent là que se rendent les visiteurs souhaitant accéder au parc national. Le Centre d'accueil Akumalik est un poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson historique qui a été rénové et est exploité par le hameau de Baker Lake. Il convient parfaitement à la mise en scène de récits propres au parc. Une exposition sur carte 3D d'Ukkusiksalik s'ajoutera aux expositions existantes au sol et au mur ; elle pourra occuper ces deux espaces. L'exposition doit être harmonisée à l'apparence et au style du bâtiment historique et être fabriquée à partir d'un matériau approprié, comme du bois naturel rustique ou des matériaux au fini antique rustique. Tout comme pour le Centre d'accueil de Rankin Inlet, les visiteurs proviennent principalement de la région, mais aussi du Canada et de l'étranger. L'Agence élabore actuellement un protocole d'entente avec le hameau de Baker Lake pour pouvoir installer une exposition sur carte 3D qui occupera l'espace au sol et au mur.

Naujaat : bureau de Parcs Canada

Naujaat, collectivité située au nord du parc national Ukkusiksalik, abrite le bureau de Parcs Canada. L'exposition sur carte 3D prévue pour cet endroit sera installée à l'intérieur du bureau. La superficie d'exposition disponible est limitée ; il faudra installer un support mural pour la carte. L'expérience des visiteurs, au parc national, n'en est qu'à ses balbutiements. Du 2 avril 2019 au 31 mars 2020, le parc a accueilli dix personnes. Lorsque l'offre d'activités et la fréquentation augmenteront, on s'attend à ce que les visiteurs se rendent à ce bureau pour assister à la séance d'orientation obligatoire sur le parc. L'exposition servira à fournir des renseignements sur les emplacements et la topographie du parc. Les

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

groupes scolaires, les aînés et les autres membres de la collectivité sont encouragés à visiter le bureau du parc à Naujaat, et l'exposition pourrait jouer un rôle important dans les conversations et les programmes d'interprétation.

Une **trousse d'information sur les lieux d'exposition**, fournie en référence, comprend des extraits du protocole d'entente avec le ministère du Développement économique et du Tourisme du Nunavut et du protocole d'entente avec le hameau de Baker Lake, des dessins des lieux d'exposition ainsi que des photos des espaces d'exposition à chaque endroit, du mobilier et des finis employés.

4. Portée des travaux

L'entrepreneur est responsable de ce qui suit.

4.1. Tâches/spécifications techniques

L'entrepreneur doit concevoir, fabriquer et livrer toutes les composantes de trois (3) expositions clés en main, tout inclus, trilingues (anglais, français et inuktitut, dialecte d'Aivilingmiut) qui comprennent une carte 3D du parc national Ukkusiksalik, un grand panneau introductif (ci-après appelé « panneau d'introduction ») facilement visible, un panneau plus petit qui oriente les visiteurs vers les cinq emplacements clés du parc (« panneau des cinq emplacements ») et au moins neuf autres panneaux (« panneaux de récits », trois par exposition) qui racontent les principaux récits interprétatifs liés à la collectivité où l'exposition sera présentée.

Plus précisément, l'entrepreneur doit se charger des travaux suivants :

- Assurer la conception graphique et tridimensionnelle de toutes les composantes, y compris la carte 3D, le panneau d'introduction, le panneau des cinq emplacements et au moins neuf (9) panneaux de récits, pour les trois (3) expositions (Rankin Inlet, Baker Lake et Naujaat).
- Rédiger des textes en anglais, en français et en inuktitut (dialecte d'Aivilingmiut), sauf pour la carte, pour laquelle des textes seront fournis. L'entrepreneur doit respecter, dans les documents qu'il rédigera, la terminologie utilisée dans les textes de la carte fournis par Parcs Canada.
- Choisir des photos.
- Fournir des illustrations (si nécessaire).
- Tenir compte de la rétroaction obtenue et réviser la conception, les textes et les images.
- Fabriquer toutes les composantes de l'exposition ou en confier la fabrication à des sous-traitants.
- Emballer, expédier et livrer les composantes aux trois lieux d'exposition et fournir un soutien à distance pour l'assemblage et l'installation des expositions, y compris des instructions d'assemblage écrites.
- Assurer la qualité de tout matériau provenant de fournisseurs externes.

4.2. Autres responsabilités de l'entrepreneur

Pendant la durée du contrat, les responsabilités de l'entrepreneur sont les suivantes :

- Désigner une seule personne-ressource qui collaborera avec le chargé de projet.
 - Fournir la main-d'œuvre, les installations, l'expertise technique et les matériaux requis pour la réalisation du travail visé par le contrat.
 - Travailler en étroite collaboration avec le chargé de projet de façon efficace pour maintenir une relation de travail productive.
 - Demeurer en communication régulière avec le chargé de projet par téléphone, par courrier électronique et en personne afin de veiller à la bonne marche du projet.
 - Informer rapidement le chargé de projet en cas de retard ou de problème pouvant retarder les étapes d'élaboration, de production et de livraison du projet.
-

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

- Répondre aux questions et préoccupations du chargé de projet de façon rapide et respectueuse.
- Se familiariser avec le mandat, les politiques et les directives de Parcs Canada en ce qui concerne le projet.

4.2.1 Chargé de projet

Le chargé de projet, représentant de Canada, se réserve le droit de nommer un coordonnateur de projet pour le représenter à tout moment pendant la durée du projet. Le chargé de projet et le coordonnateur nommé, le cas échéant, seront les principales personnes-ressources de l'entrepreneur aux fins du projet. Toutes les questions et communications concernant l'exécution du contrat devront leur être adressées. Le chargé de projet sera désigné après l'attribution du marché.

4.2.2. Autres personnes-ressources

L'entrepreneur pourrait être appelé à consulter certains intervenants ou spécialistes, c.-à-d. des employés de Parcs Canada ou des représentants de la communauté inuite. Les noms et coordonnées de ces personnes lui seront communiqués par le chargé de projet si nécessaire.

4.3. Considérations

4.3.1 Public cible

L'entrepreneur doit s'assurer que l'exposition répond aux besoins des publics cibles suivants :

- familles vivant dans le parc national et les environs, dont les ancêtres ont vécu à la baie Wager ;
- membres de la collectivité, y compris les jeunes et les aînés, dans la région du Kivalliq ;
- résidents du Nunavut voyageant dans la région (Inuits et non-Inuits) ;
- visiteurs de la région (Canadiens et voyageurs étrangers).

4.3.2. Accessibilité universelle

La conception de l'exposition doit faire appel aux principes de conception universelle qui tiennent compte de toutes les personnes, quelles que soient leurs aptitudes. L'expérience doit être conçue pour être inclusive : tout le monde doit pouvoir l'utiliser, dans toute la mesure du possible. Essentiellement, la conception universelle est souple, adaptable, sûre et efficace. Les sept principes suivants en forment l'essence ; le but est de créer une expérience des utilisateurs vraiment universelle.

- Utilisation égalitaire : la conception est fonctionnelle pour des personnes ayant différentes capacités. Ainsi, l'expérience est identique pour tous les utilisateurs – elle est sûre, sans danger et elle n'isole ni ne stigmatise personne.
 - Utilisation souple : la conception est compatible avec les préférences et capacités individuelles ; par exemple, les outils peuvent être utilisés aussi bien avec la main droite qu'avec la main gauche, ou aussi bien debout qu'assis.
 - Utilisation simple et intuitive : la conception facilite la compréhension et l'utilisation ; elle est compatible avec différents niveaux d'instruction et de compétence linguistique.
 - Information perceptible : la conception permet de donner facilement des directives/instructions de manière visuelle, verbale ou tactile afin de communiquer efficacement des renseignements à l'utilisateur, quelles que soient les conditions ambiantes ou les capacités sensorielles de la personne.
 - Réduction des risques et des accidents : la conception réduit les dangers et les risques ou les actions involontaires en plaçant les éléments couramment utilisés dans les endroits les plus accessibles et en supprimant ou en masquant les éléments dangereux.
 - Effort physique minimal : la conception permet une utilisation efficace et confortable, avec peu d'effort.
-

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

- Taille et espacement convenables : la conception prévoit suffisamment d'espace pour qu'une personne puisse s'approcher et saisir, manipuler et utiliser les objets, quelles que soient sa taille, sa posture et sa mobilité. L'espace devrait permettre l'utilisation de dispositifs d'assistance ou la présence d'un animal ou d'une personne fournissant de l'assistance. Qu'elle soit debout ou assise, la personne peut voir clairement et peut atteindre facilement ce qu'elle doit saisir, peu importe la taille de sa main ou de sa prise.

4.3.3. Objectifs et concept de l'exposition

Les objectifs de l'exposition sont les suivants :

- Respecter les obligations énoncées dans l'Entente sur les répercussions et les avantages du pour les Inuits du parc national Ukkusiksalik et le plan directeur du parc (voir la STRATÉGIE CLÉ 2 : Paysage vivant – Renforcer les liens qui unissent les Inuits au parc national Ukkusiksalik, énoncée dans les extraits du plan directeur qui seront fournis au moment de l'attribution du contrat).
- Aider les visiteurs à tisser des liens avec le patrimoine culturel et naturel de l'un des parcs nationaux du Nunavut et favoriser une meilleure compréhension du parc.
- Favoriser et renforcer la relation existante entre l'Agence Parcs Canada et les collectivités voisines.
- Raconter l'histoire du parc national Ukkusiksalik et faire connaître certains de ses lieux très particuliers aux membres de la collectivité locale et aux visiteurs potentiels.
- Tenir compte des liens unissant les Inuits locaux aux lieux passés, présents et futurs en tant qu'utilisateurs et gardiens de ces liens.
- Améliorer l'expérience vécue par les gens qui explorent ou souhaitent explorer le parc national, y compris contribuer à l'orientation des visiteurs.
- Encourager les voyageurs d'affaires et les visiteurs de la région à planifier un séjour dans le parc national.

4.3.4. Concept de l'exposition

Le projet comprend trois expositions intérieures qui seront installées aux trois emplacements suivants : Centre d'accueil de Rankin Inlet, Centre d'accueil de Baker Lake et bureau de Parcs Canada à Naujaat. Deux expositions seront installées sur le plancher (Rankin Inlet et Baker Lake) et l'autre sera installée au mur (Naujaat).

Chaque exposition devra comprendre :

- une grande carte 3D montrant tout le parc national Ukkusiksalik. Cette carte (même contenu pour les trois expositions) doit être tactile pour permettre aux visiteurs et au personnel d'y toucher ;
- un panneau d'introduction (même contenu pour les trois expositions) ;
- un panneau sur les cinq emplacements qui donne de l'information sur les cinq emplacements clés du parc (même contenu pour les trois expositions) ;
- au moins trois (3) petits panneaux personnalisés (panneaux de récits) par lieu d'exposition, pour un total de neuf (9) petits panneaux distincts (contenu différent pour les trois expositions).

Chaque exposition devra comprendre des textes, y compris de l'histoire orale et des récits personnels de familles qui ont vécu sur le territoire du parc, ainsi que des images de la région, de personnes, de lieux et d'animaux, qui vont dans le sens du plan d'interprétation fourni par Parcs Canada. Tous les textes doivent être trilingues (anglais, français et inuktitut, dialecte d'Aivilingmiut).

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

Les cinq emplacements clés du parc, qui figureront sur la carte et les panneaux, sont les suivants : Tasiujaq (poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson), Ak&ungitautitalik, rivière Piksimanik, Tinittuktuq et Nuvukliit. Même si le contenu final sera déterminé pendant l'élaboration de l'exposition, pour chaque emplacement clé de l'exposition, les visiteurs devraient :

- pouvoir se faire une idée de l'endroit (y compris ses caractéristiques naturelles et culturelles);
- comprendre comment les Inuits y vivaient et pourquoi cet endroit est important pour ces derniers;
- comprendre le lien étroit qui unit les gens, la faune et le paysage.

Les sujets additionnels qui figureront sur chaque panneau de récits varieront selon l'emplacement de chaque exposition :

Exposition de Baker Lake (axée sur le poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Tasiujaq) :

- Le poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson de Tasiujaq (appelé lac Ford par les Européens) était situé à un emplacement stratégique permettant de profiter du commerce du renard sur la côte et dans l'intérieur. Il est également le symbole d'un changement d'époque, les Inuits ayant abandonné leur mode de vie traditionnel axé sur la subsistance pour adopter un mode de vie contemporain axé sur les profits.
- De 1933 à 1945, Iqungajuk a dirigé le poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il est devenu le seul Inuit à avoir géré ce poste de traite et le seul gestionnaire du poste à avoir réalisé un profit, malgré les défis importants qu'a rencontrés l'entreprise.

Exposition à Rankin Inlet (axée sur Ak&ungitautitalik)

- Ak&ungitautitalik était un lieu de rassemblement pour les Inuits de la région au printemps et à l'été. Là, ils socialisaient et pratiquaient collectivement la chasse aux phoques. De nombreuses caractéristiques culturelles, dont certaines très uniques, témoignent de l'importance de cet endroit.

Exposition de Naujaat (axée sur la rivière Piksimanik et les secteurs de Nuvukliit et de Tinittuktuq) :

- Les secteurs de la rivière Piksimanik et de Nuvukliit, où la faune était abondante en certaines saisons, sont deux des derniers endroits habités dans les environs de la baie Wager, où les Inuits ont continué de pratiquer un mode de vie nomade traditionnel jusqu'en 1968.
- Les familles inuites se déplaçaient traditionnellement entre le secteur de la rivière Piksimanik et de Tinittuktuq (en été) et celui de Nuvukliit (en hiver) au fil des saisons : leur mode de vie était fondé sur la nécessité de conserver leur mobilité pour assurer leur survie.
- Nuvukliit était également une escale pour les membres de la GRC et les missionnaires.

Pour en savoir plus sur les thèmes et le contenu, consultez le résumé de la trousse de référence. Parcs Canada fournira une trousse de référence complète et un plan d'interprétation lorsque le contrat sera attribué.

4.3.5. Exigences de conception

Les expositions mobiliseront véritablement les visiteurs en tissant des liens émotionnels et intellectuels entre les intérêts de ces derniers et les récits racontés sur le parc national Ukkusiksalik ; elles serviront de moyen intéressant et authentique d'explorer le parc national et d'en apprendre davantage sur celui-ci. Même si les trois expositions seront composées des mêmes éléments et auront le même contenu (à l'exception des panneaux de récits, uniques à chaque emplacement), chacune sera adaptée au lieu d'exposition où elle sera présentée afin que la conception et le contenu conviennent bien à chaque endroit.

Exigences de conception

- L'exposition doit susciter une mobilisation véritable et être adaptée au public cible.
- La carte 3D doit être suffisamment grande pour qu'on y voie les principales caractéristiques du parc et doit supporter les contacts du personnel et des visiteurs, qui pourraient notamment y

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

tracer un itinéraire ou pointer certains endroits. Elle doit mesurer au moins 3 pi sur 4 pi (deux des cartes) et 4 pi sur 5 pi (l'autre carte).

- Le grand panneau d'introduction facilement visible devra comprendre des couleurs et une typographie conformes aux exigences du Guide de publication de Parcs Canada, fourni dans les documents de référence.
- Les expositions doivent être compactes et robustes pour que l'on puisse les expédier et les installer ; chacune devra être mise en caisse aux fins de son transport par bateau ou par petit aéronef vers chacun des trois lieux d'exposition, et emballée de façon à pouvoir demeurer à l'extérieur pendant une longue période entre la livraison et l'installation (deux semaines ou plus).
- Les expositions doivent être faciles à installer et à assembler par le personnel de Parcs Canada ; aucune composante ne doit peser plus de 200 livres. Toutes les composantes doivent passer par les portes de l'installation (les dimensions seront fournies au moment de l'attribution du contrat).
- L'exposition doit être sécuritaire.
- Des matériaux et des processus écologiques et durables doivent être utilisés dans la mesure du possible.
- L'exposition doit être conçue de manière à s'harmoniser à la conception actuelle de chacune des trois installations.
- Dimensions : chaque présentoir doit s'insérer dans l'espace disponible des lieux d'exposition à Naujaat, Baker Lake et Rankin Inlet ; voir le document de détails sur les lieux d'exposition (fourni dans les documents de référence).
- Les expositions au plancher doivent être mobiles (sur roues verrouillables ou l'équivalent).
- Les expositions doivent être durables et pouvoir résister à une utilisation intensive ; avoir une durée de vie minimale de 15 ans ; être faites de pièces pouvant facilement être remplacées en cas de bris, de perte ou de vol.
- Les expositions doivent être accessibles aux visiteurs en fauteuil roulant.
- Les expositions doivent exiger un entretien minimal ; leur fonctionnement et leur entretien doivent nécessiter peu d'expertise.
- Les expositions doivent être faciles à nettoyer.
- Les expositions doivent être pleinement fonctionnelles sans alimentation électrique.
- Les expositions ne doivent pas inclure de vidéo ou d'autres éléments multimédias.
- Les expositions doivent pouvoir résister à des températures variant entre +30 et -60 degrés Celsius ainsi qu'à des fluctuations de l'humidité.

4.3.6. Données cartographiques

La région à inclure dans la carte 3D et les domaines d'intérêt à étiqueter doivent être déterminés en collaboration avec le chargé de projet.

Ce dernier fournira des cartes qui pourront être utilisées pour les panneaux ; le format (p. ex., jpg, pdf, etc.) pourra être établi avec l'entrepreneur. Le chargé de projet peut apporter certaines modifications aux cartes fournies, mais aucune carte supplémentaire ne sera fournie.

Le chargé de projet doit fournir les données géospatiales pertinentes à sa disposition, telles qu'elles sont énumérées à la section 5, et collaborer avec l'entrepreneur pour assurer l'exactitude, l'intégralité et la qualité des données. La section 5 présente également des sources en ligne connues de données géospatiales gratuites qui pourraient intéresser l'entrepreneur. Ce dernier pourrait avoir besoin de trouver et d'acquérir des données ou des orthoimages supplémentaires. Sur approbation du chargé de projet, Parcs Canada aimerait avoir la possibilité d'acheter ces données/images supplémentaires, ou une licence relative à leur utilisation.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

4.3.7. Participation des Inuits

Le parc national Ukkusiksalik est géré conjointement avec le Comité mixte de gestion du parc Ukkusiksalik, conformément à l'Accord sur le Nunavut. Ce groupe est composé de membres des collectivités voisines du parc, qui sont nommés par l'Association inuite du Kivalliq et le gouvernement du Canada. Il travaille en collaboration avec le personnel de Parcs Canada.

On demandera au Comité de fournir des commentaires sur le concept de l'exposition, la conception de la carte 3D, la conception préliminaire et la conception définitive. Le chargé de projet facilitera la communication avec le Comité. Tous les commentaires fournis par celui-ci devront être pris en considération par l'entrepreneur et le chargé de projet, et intégrés au besoin.

Le calendrier de projet soumis par l'entrepreneur doit prévoir le temps nécessaire à l'examen par le Comité et à la rétroaction connexe.

4.4. Déplacements

Le Canada ne paiera pas les frais de déplacement. Si l'entrepreneur souhaite visiter les sites, il le fera à ses frais.

4.5. Réunions

Au minimum, l'entrepreneur doit rencontrer le chargé de projet à six (6) reprises pendant la durée du contrat, comme suit :

- Une première réunion aura lieu à l'attribution du contrat. L'un des principaux objectifs de cette rencontre vise la familiarisation avec le projet et la planification du calendrier du projet. Cette réunion téléphonique devrait prendre deux heures.
- Une (1) rencontre pour passer en revue la conception de l'exposition. Cette réunion téléphonique devrait prendre deux heures.
- Une (1) rencontre afin d'examiner le concept préliminaire de la carte 3D. Cette réunion téléphonique devrait prendre deux heures.
- Une (1) rencontre afin d'examiner le concept préliminaire. Cette réunion téléphonique devrait prendre deux heures.
- Une (1) rencontre afin d'examiner le concept préliminaire révisé. Cette réunion téléphonique devrait prendre une heure.
- Une (1) réunion pour confirmer la conception définitive après l'examen du Comité mixte de gestion du parc Ukkusiksalik. Cette réunion téléphonique devrait prendre deux heures.

Les dates des réunions doivent être souples et pourront être négociées entre le chargé de projet et l'entrepreneur. Les réunions auront lieu du lundi au vendredi, sur les heures normales de travail à l'heure de l'Est et du Centre. Il faut prévoir trois semaines pour chaque examen auquel participe le Comité (conception de l'exposition, conception préliminaire et conception définitive). Outre ces réunions, l'entrepreneur et le chargé de projet communiqueront régulièrement par courriel ou par d'autres moyens électroniques.

4.6. Produits livrables et échéancier

Dans le cadre des travaux, l'entrepreneur devra fournir au moins les éléments suivants :

- a) **Calendrier des travaux** indiquant les tâches devant être effectuées aux étapes de conception, de traduction, d'examen, de fabrication et d'expédition du projet d'exposition communautaire ; ce calendrier devra être mis à jour régulièrement au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
 - b) **Concept d'exposition** pour chaque exposition, y compris la disposition, la conception 3D et le concept de carte 3D, à des fins d'examen.
-

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

- c) **Conception définitive de la carte 3D** (remarque : deux cartes, celles qui seront installées à Baker Lake et à Naujaat, devront mesurer au moins 3 pieds sur 4 pieds ; la carte qui sera installée à Rankin Inlet devra mesurer au moins 4 pieds sur 5 pieds).
- d) **Trousse de conception préliminaire** de l'exposition, y compris la conception des structures d'exposition, des graphiques, des ébauches de textes et d'autres composantes de l'exposition pour chacune des trois expositions, aux fins d'examen.
- e) **Trousse de conception finale** comprenant les graphiques, les textes traduits, les éléments de menuiserie et d'autres éléments d'exposition pour chacune des trois expositions, aux fins d'approbation.
- f) **Fabrication ou achat** de cartes 3D, de graphiques, de textes, d'éléments de menuiserie et d'autres éléments d'exposition.
- g) Emballage et expédition aux trois lieux d'exposition.
- h) Instructions d'installation et soutien téléphonique pendant l'installation.
- i) Transfert du projet, formation du personnel à distance et clôture du projet.
- j) Garantie.

La fabrication de la carte 3D doit être terminée au plus tard le 31 mars 2021. Tous les autres travaux de fabrication (y compris tous les panneaux et éléments de menuiserie) doivent être achevés d'ici le 30 juin 2021 et être livrés aux trois lieux d'exposition d'ici le 20 septembre 2021. Le projet doit être terminé au plus tard le 30 novembre 2021. Veuillez consulter la section 6.9. de la demande de propositions pour connaître le calendrier détaillé et les jalons.

L'entrepreneur sera tenu de modifier les livrables jusqu'à ce que ceux-ci soient approuvés par le chargé de projet. Parcs Canada prévoit une (1) période de révision pour chaque produit livrable, mais des périodes supplémentaires pourraient être requises. Dans le cadre du processus de proposition, l'entrepreneur peut suggérer au chargé de projet des produits de remplacement ou des produits supplémentaires, dont les parties conviendront à l'étape de l'établissement du calendrier du projet.

4.6.1. Calendrier des travaux

L'entrepreneur doit établir un calendrier des travaux tôt dans le processus et y inclure les étapes de conception de l'exposition, de définition du concept révisé, de conception détaillée, de fabrication et d'expédition, ainsi que le nombre prévu de réunions, les dates des jalons importants et les périodes de révision et de rétroaction du chargé de projet. Ce calendrier précisera les moments où le chargé de projet examinera les documents et fera ses commentaires sur le concept.

Le projet sera élaboré en consultation avec le chargé de projet ; il sera flexible et tiendra compte des échéances. Tout changement au calendrier doit être approuvé par Parcs Canada. Il incombe à l'entrepreneur de mettre le calendrier à jour et de le fournir au chargé de projet au besoin.

Il est important que le calendrier du projet donne un aperçu de l'échéancier pour chaque étape du contrat afin de s'assurer que tous les livrables soient terminés d'ici le 30 novembre 2021.

4.6.2. Concept de l'exposition

L'entrepreneur doit fournir le **concept de l'exposition** au chargé de projet, c'est-à-dire :

- a) une ébauche de la conception de la carte, y compris les limites et les points d'intérêt;
- b) la conception 3D pour chacune des trois expositions;
- c) un aperçu du grand panneau d'introduction facilement visible;
- d) un aperçu du panneau donnant un aperçu des cinq emplacements clés (panneau des cinq emplacements);
- e) un aperçu des panneaux supplémentaires qui seront différents pour les trois expositions (panneaux de récits).

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

L'entrepreneur devra apporter des révisions en tenant compte :

- a) des commentaires fournis par le chargé de projet;
- b) des commentaires du Comité mixte de gestion du parc Ukkusiksalik, qui seront transmis par le chargé de projet.

4.6.3. Conception définitive de la carte 3D

L'entrepreneur doit fournir la **conception définitive de la carte 3D** au chargé de projet. Cela comprend les fichiers de conception définitifs approuvés pour la carte 3D.

4.6.4. Conception préliminaire

L'entrepreneur doit fournir la **conception préliminaire** au chargé de projet, c'est-à-dire :

- a) la conception améliorée et la conception de l'exposition 3D;
- b) l'approche de conception graphique pour chaque exposition;
- c) l'ébauche des textes pour chaque exposition;
- d) les images choisies.

L'entrepreneur devra apporter des révisions en tenant compte :

- a) des commentaires fournis par le chargé de projet;
- b) des commentaires du Comité mixte de gestion du parc Ukkusiksalik, qui seront transmis par le chargé de projet;
- c) d'autres suggestions que l'entrepreneur pourrait avoir pour améliorer l'exposition.

4.6.5. Document de conception définitif

L'entrepreneur doit fournir une **trousse de conception définitive**, c'est-à-dire :

- a) des illustrations ou un dessin d'exécution de tous les éléments de l'exposition;
- b) la version définitive des spécifications élaborée avec le chargé de projet pour l'ensemble des matériaux, des finis et des procédés de fabrication;
- c) la version définitive, élaborée en collaboration avec le chargé de projet, des détails d'installation des cartes;
- d) la version définitive des fichiers exploitables de conception graphique pour tous les éléments graphiques de l'exposition, ce qui inclut toutes les illustrations, les photos, les numérisations et autres productions graphiques requises. Les graphiques et les images doivent être prêts pour l'impression et la fabrication. Des fichiers en format PDF peuvent être utilisés aux fins d'examen.
- e) Dès l'approbation de la version définitive de tous les dessins de conception détaillés, l'entrepreneur procédera à la fabrication.

4.6.6. Fabrication

L'entrepreneur doit fabriquer toutes les composantes de l'exposition :

- a) Planifier toutes les phases de la fabrication et coordonner le travail des sous-traitants, de manière à ce que l'exposition soit installée dans les délais fixés.
- b) Assurer ou superviser l'approvisionnement ou la production et la fabrication de toutes les composantes des travaux tels qu'ils ont été décrits dans le plan et l'ensemble de conception détaillée définitifs.
- c) Fournir tous les matériaux requis, l'équipement nécessaire ainsi que les articles, la main-d'œuvre et les outils essentiels à l'achèvement de toutes les phases de fabrication et d'expédition, et fournir tous les matériaux, l'équipement, les articles et outils spécialisés (le cas échéant) nécessaires pour l'installation.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

- d) Obtenir tous les permis nécessaires afin de se conformer aux normes fédérales, municipales et régionales, au besoin.

4.6.7. Expédition

L'entrepreneur doit expédier les composantes de l'exposition aux emplacements confirmés par le chargé de projet, c'est-à-dire :

- a) transporter les expositions achevées aux trois lieux d'exposition conformément au calendrier établi. Veuillez noter que Rankin Inlet, Baker Lake et Naujaat se trouvent dans une région éloignée et les bâtiments ne comportent ni quai de chargement ni chariot élévateur. Le transport se fait par bateau ou petit avion (p. ex. Dash 8 et ATR). L'entrepreneur doit s'assurer que tous les éléments de l'exposition répondent aux exigences d'emballage de l'option d'expédition choisie. Veuillez également noter qu'en raison de la taille des portes, les petits aéronefs ont des limites de taille strictes pour les articles transportés. Aux centres d'accueil, les composantes des expositions doivent passer par les portes des installations (les dimensions seront fournies par Parcs Canada).
- b) Tous les frais d'expédition sont la responsabilité de l'entrepreneur dans le cadre du présent contrat.

4.6.8. Assemblage et installation

Parcs Canada est responsable d'installer les expositions une fois qu'elles auront été livrées aux endroits précisés. L'entrepreneur doit fournir des instructions d'installation détaillées, tous les composants d'installation et les outils spécialisés nécessaires (donnés ou loués) et un soutien téléphonique.

4.6.9. Transfert, formation et clôture du projet

Pour le transfert du projet, l'entrepreneur doit préparer l'ensemble des éléments et des spécifications de transfert, notamment les manuels de l'utilisateur et la formation du personnel, pour ce qui suit :

- a) assemblage;
- b) exploitation par l'utilisateur;
- c) nettoyage;
- d) procédures et calendrier d'entretien, mises à jour ou spécifications de mise à jour;
- e) fournisseurs de pièces et calendrier de remplacement de ces pièces (calendrier indiquant à l'Agence quand certaines pièces risquent de devoir être remplacées).

La documentation suivante doit être remise au chargé de projet :

- a) tous les plans définitifs ainsi que les fichiers graphiques en version originale et en version imprimée (JPEG, PDF);
- b) tous les fichiers numériques utilisés pour produire la carte 3D et tous les panneaux.

4.6.10. Garantie

L'entrepreneur doit fournir, pour le produit final, des garanties d'au moins deux (2) ans sur les matériaux et la main-d'œuvre à partir de l'installation et de l'acceptation, sur la base de la main-d'œuvre et des matériaux, contre tout défaut matériel, fonctionnel et de fabrication. Certains matériaux peuvent avoir des garanties plus longues ; le cas échéant, l'entrepreneur devrait en faire mention. Toutes les garanties doivent tenir compte de la plage de températures extrêmes du site.

4.6.10.1. Garantie contre les défauts

L'entrepreneur doit garantir que *l'ensemble* des matériaux, des composantes, de l'exécution et des méthodes utilisées pour la fabrication de l'exposition sont exempts de défauts relativement au produit final dans le cadre du présent contrat.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

Une attention particulière à cet égard doit être portée aux éléments suivants :

- les graphiques, les peintures et les finitions doivent être hautement résistants à la détérioration, à la décoloration et à la lumière;
- la plastification et les adhérences doivent être très durables et hautement résistantes au décollement.

4.6.10.2. Suivi de la garantie

Le chargé de projet avisera l'entrepreneur des lacunes de l'exposition qui doivent être corrigées. L'entrepreneur devra par la suite, sous la garantie du présent contrat, corriger toutes les lacunes rapidement et efficacement, sans attente de rémunération supplémentaire. Si le chargé de projet constate que l'exposition comporte un nombre particulièrement élevé de lacunes ou si celles-ci sont particulièrement importantes, il fera parvenir des photos de ces lacunes à l'entrepreneur.

4.7. Obligations en matière de langues officielles

L'Agence Parcs Canada est tenue de respecter l'esprit et la lettre de la *Loi sur les langues officielles* et de l'Accord sur le Nunavut. Tous les livrables produits par l'entrepreneur et installés aux fins de présentation publique devront être offerts à la fois en anglais, en français et en inuktitut (dialecte d'Aivilingmiut) (syllabique). Les trois langues devront recevoir le même traitement (taille, placement, etc.).

Le chargé de projet fournira tous les textes de la carte en anglais, en français et en inuktitut (dialecte d'Aivilingmiut).

L'entrepreneur fournira tous les autres textes et traductions (anglais, français, inuktitut, dialecte d'Aivilingmiut). Parcs Canada examinera et commentera toutes les traductions.

5. Responsabilités de Parcs Canada

Pendant la durée du contrat, les responsabilités de Parcs Canada seront les suivantes :

- Collaborer étroitement, avec efficacité et dans un esprit de collégialité, avec l'entrepreneur et son équipe de projet afin d'entretenir des relations de travail productives.
- Informer l'entrepreneur en temps opportun de tout retard ou problème qui pourrait se répercuter sur le calendrier de conception, de production et de livraison.
- Répondre en temps opportun et avec courtoisie aux demandes de renseignements et aux préoccupations de l'entrepreneur.
- Réserver des locaux ou des plateformes virtuelles pour les réunions liées au projet.
- Déployer tous les efforts pour fournir rapidement à l'entrepreneur les renseignements, les documents et le matériel nécessaires dont ils ont convenu mutuellement.
- Examiner les produits livrés et fournir rapidement une rétroaction, des directives et des approbations.
- Organiser et animer une équipe de projet comprenant des représentants de Parcs Canada ou établir de nouveaux contacts avec des spécialistes au sein du personnel.
- Consulter les partenaires des centres d'accueil pour obtenir leurs commentaires sur les propositions de conception.

De plus, Parcs Canada remettra à l'entrepreneur les éléments suivants au moment de l'attribution du contrat :

- Noms de la personne-ressource chargée de la gestion des aspects administratifs du présent contrat, du chargé de projet, de la personne-ressource pour la gestion des travaux et du coordonnateur de projet qui représentera le chargé de projet.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

- Trousse de référence complète comprenant des renseignements généraux sur le parc ainsi que des renseignements propres à chacun des cinq emplacements clés, y compris des citations de récits oraux et des photos, organisées par thème clé.
- Plan d'interprétation approuvé comprenant des objectifs, des thèmes, des messages clés et des idées d'images pour chaque exposition.
- Extraits pertinents du Plan directeur du parc national Ukkusiksalik ;
- Textes trilingues (anglais, français et inuktitut, dialecte d'Aivilingmiut) pour la carte (c.-à-d. étiquettes pour chaque emplacement) et données pour la carte comme indiqué à la section 4.5 au moment de l'attribution du contrat.
- Liste suivante de données géospatiales, si l'entrepreneur en fait la demande :
 - **carte de référence générale** du parc national contenant les numéros de carte du Système national de référence cartographique. Elles peuvent être utiles pour l'orientation et s'il devient nécessaire de télécharger les données à partir des sites de Ressources naturelles Canada (RNCan);
 - fichiers des **limites du parc national** en format Shapefile d'ArcGIS;
 - fichiers contenant les **polygones des zones d'intérêt** en format Shapefile d'ArcGIS;
 - **imagerie satellite** : Parcs Canada peut avoir accès à la mosaïque WorldSat – résolution de 60 m et à la mosaïque SPOT-5 (remarque : résolution et contrat de licence à confirmer).

Veillez noter que les données géospatiales suivantes sont disponibles en ligne :

- **Données vectorielles topographiques** (p. ex. rivières, plans d'eau, contours) téléchargeables à partir du site de RNCan. La meilleure échelle disponible serait probablement les données de CanVec à l'échelle de 1/50 000; [Répertoire de téléchargement et de documentation – Ressources naturelles Canada](#)
- **Imagerie satellite** : images en vraie couleur Sentinel2 en résolution de 10 m disponibles via Google Earth Engine
- **Données altimétriques** :
 - « **ArcticDEM** » est maintenant disponible en ligne ; il s'agit d'une initiative publique-privée NGA-NSF visant à produire automatiquement un modèle numérique de surface à haute résolution et de haute qualité de l'Arctique; les fichiers pouvant être téléchargés comportent des données pour des résolutions de 2 m, 10 m, 32 m, 100 m, 500 m et 1 km pour des utilisations cartographiques. La page d'accueil est la suivante : <https://www.pgc.umn.edu/data/arcticdem/> (en anglais seulement).
 - Les sites de RNCan pourraient contenir des données de modèle numérique d'altitude pertinentes.

6. Documents de référence

- Résumé de la trousse de référence
- Guide des publications de Parcs Canada
- Trousse d'information sur les lieux d'exposition, y compris des extraits du protocole d'entente conclu avec le ministère du Développement économique et du Tourisme du Nunavut ainsi que du protocole d'entente signé avec le hameau de Baker Lake, des dessins des lieux d'exposition, des photos des espaces d'exposition dans chaque lieu d'exposition, et des photos du mobilier et des finis des lieux d'exposition

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

1. Prix fermes pour les services requis

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme tout compris incluant, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées à l'annexe A – Énoncé des travaux. Le prix ferme doit inclure les frais de déplacement et de subsistance, ainsi que les frais de livraison.

(A) PRIX FERMES POUR LES SERVICES REQUIS	\$
---	-----------

2. Ventilation des coûts du prix ferme

L'entrepreneur doit fournir une ventilation des coûts de son prix ferme pour les services requis susmentionnés et indiquer au moins le budget estimatif de la conception révisée, de la trousse de conception détaillée ainsi que de la fabrication.

N°	Livrables	Budget
1	Concept de l'exposition	
2	Conception finale des cartes 3D	
3	Fabrication des cartes 3D	
4	Document de conception préliminaire	
5	Document de conception définitif	
6	Toute autre fabrication (y compris tous les panneaux et les éléments de menuiserie)	
7	Réception de tous les éléments des expositions aux trois endroits désignés	
8	Clôture du projet	
	TOTAL	

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

ANNEXE C

ATTESTATION ET PREUVE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

*** à compléter après l'attribution du contrat ***

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet		
Entrepreneur principal		
Sous traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter
--

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (*entrepreneur*), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom

Signature

Date

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

ANNEXE D DE LA PARTIE 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

ÉVALUATION TECHNIQUE

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le **Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques**. Pour éviter les recoupements, le soumissionnaire peut faire référence à différentes sections de sa soumission en indiquant le numéro précis de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

***** Les soumissionnaires sont invités à prêter une attention particulière aux termes utilisés tout au long de la présente demande de propositions. Tout défaut d'en respecter les modalités pourrait rendre la proposition non recevable. *****

Exigences de présentation

Seules les soumissions envoyées par courriel ou par fax seront acceptées. La soumission technique et la soumission financière doivent être soumises dans des fichiers distincts.

1. Critères techniques obligatoires

Les soumissions seront évaluées en fonction des critères techniques obligatoires énoncés ci-dessous.

***** Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à TOUS les critères techniques obligatoires. Les soumissions déclarées non recevables parce qu'elles ne satisfont pas aux critères techniques obligatoires seront rejetées d'emblée. *****

N°	CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES
O1.	Le soumissionnaire doit décrire les compétences et le portfolio de chaque membre de l'équipe ou sous-traitant qu'il propose d'affecter au projet. Le soumissionnaire doit décrire le rôle de chaque membre de l'équipe dans le cadre de ce projet.
O2.	Le soumissionnaire doit fournir de l'information sur deux (2) projets d'exposition achevés qui ont été <u>conçus et fabriqués</u> par le soumissionnaire dans les dix (10) années précédant la date de clôture de la demande de propositions. La portée, la nature et la complexité des exemples doivent être semblables à celles énoncées dans les exigences de l'annexe A – Énoncé des travaux.
O3.	Le soumissionnaire doit fournir les références (nom, coordonnées) des clients pour lesquels il a réalisé les projets indiqués au critère O2 .
O4.	Le soumissionnaire doit fournir deux (2) exemples en anglais de textes d'interprétation dont la nature est semblable à celle précisée dans les exigences du projet (p. ex. expositions pour des centres d'interprétation, expositions sur un parc national ou l'histoire naturelle, centres d'accueil, etc.).
O5.	Le soumissionnaire doit présenter un calendrier détaillé faisant état des activités principales, des jalons, des produits à livrer dans le cadre du projet, des points prévus d'intervention du client (apports, examens et approbations) et des réunions requises.
O6.	Le prix ferme du soumissionnaire doit être un maximum de 120 000 \$ CAN plus taxes et frais.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

2. Critères techniques cotés

Les soumissions seront évaluées en fonction des critères techniques cotés suivants.

CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	
C1.	Compétences et expérience
C1.A.	Équipe de projet proposée
	<p>Les membres de l'équipe de projet proposée doivent être clairement indiqués. Au moins un membre de cette équipe doit avoir participé à la production des exemples de travaux antérieurs mentionnés en O2. S'il s'agit d'une coentreprise, toutes les entreprises doivent être énumérées, et les compétences de leurs employés, leur relation avec le soumissionnaire et le rôle que joueront ces intervenants dans le projet doivent être précisés. Une personne-ressource principale doit être mentionnée pour chaque entreprise.</p> <p>Le nom de tous les membres de l'équipe proposée doit être clairement indiqué. Au minimum, le soumissionnaire doit nommer les employés ou les sous-traitants disposant des compétences et de l'expérience nécessaires pour jouer les rôles suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. personne-ressource principale/gestionnaire de projet (peut être le concepteur de l'exposition, le graphiste ou le rédacteur du contenu); 2. rédacteur/élaborateur du contenu principal; 3. concepteur principal de l'exposition; 4. responsable de la fabrication ou de l'installation et du soutien. <p>Le soumissionnaire doit fournir, pour chaque membre de l'équipe, un résumé de l'expérience ou un curriculum vitæ lié au rôle que cette personne jouera dans le présent projet.</p> <p>Les renseignements suivants doivent figurer dans le sommaire ou le curriculum vitæ de chaque personne affectée au projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom; 2. poste occupé ou rôle et responsabilités assumés dans le cadre du projet; 3. statut de sous-traitant ou d'employé de l'entreprise du soumissionnaire. S'il s'agit d'un sous-traitant, il faut indiquer l'entreprise pour laquelle il travaille; 4. expérience relative à la conception d'expositions, à l'élaboration de contenu ou à la collaboration avec des clients ou des intervenants, ainsi qu'à la communication et aux consultations, en particulier en ce qui a trait au rôle proposé dans ce projet; 5. rôle joué dans la réalisation des travaux antérieurs mentionnés en exemples; 6. études et formation. <p><i>Le sommaire de l'expérience ou le curriculum vitæ ne doit pas faire plus de deux (2) pages par personne.</i></p>
	<p>Nombre maximal de points pondérés : 70</p> <p>(Éléments C1.1 à C1.3.)</p>

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

	<p>Le soumissionnaire doit décrire en deux (2) paragraphes l'expérience de collaboration qu'a l'équipe de projet proposée.</p> <p>Les membres de l'équipe de projet proposés seront évalués selon les critères techniques cotés suivants (C1.1. à C1.3.).</p>		
N°	Critères d'évaluation	Pondération	Nombre maximal de points pondérés
C1.1.	Expérience antérieure vaste et diversifiée de la <u>conception préliminaire, de la conception détaillée, de la planification de l'interprétation, de l'élaboration de contenu et de la fabrication</u> d'expositions de taille, de portée et d'un degré de complexité semblables à ceux du présent projet.	2	20
C1.2.	Études, certifications et autres qualifications pertinentes des membres de l'équipe.	1	10
C1.3.	Expérience de collaboration avec des clients, des intervenants, des Autochtones, des groupes d'experts-conseils et d'autres gens de métier afin de produire des expositions.	4	40

C1.B.	Exemples de travaux antérieurs		
	<p>Le soumissionnaire doit fournir des exemples de travaux antérieurs afin de prouver à l'équipe d'évaluation les compétences et l'expérience de l'équipe de projet proposée.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir de l'information sur deux (2) projets d'expositions permanentes terminés qui ont été <u>conçus et fabriqués</u> par le soumissionnaire (ou le sous-traitant indiqué par le soumissionnaire) dans les dix (10) dernières années précédant la date de clôture de la demande de propositions.</p> <p><i>L'équipe d'évaluation évaluera uniquement deux (2) projets terminés, par ordre d'apparition dans la proposition du soumissionnaire.</i></p> <p>Pour chaque projet, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. titre, description, public cible et emplacement du projet; 2. date de début et de fin (mois et année) des travaux; 3. rôle joué par le soumissionnaire; 4. budget total pour la conception, la fabrication et l'installation; 5. photos (au moins trois [3]) des expositions terminées. <p><i>L'équipe d'évaluation est à la recherche de soumissionnaires possédant de l'expérience dans les domaines suivants : planification d'éléments d'interprétation intéressants/compétences en rédaction liées à l'interprétation</i></p>		<p>Nombre maximal de points pondérés : 55</p> <p>(Éléments C1.4 à C1.6.)</p>

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

	<p><i>de la science et de l'histoire culturelle, y compris la culture et l'histoire autochtones.</i></p> <p><i>L'équipe d'évaluation se réserve le droit de communiquer avec les clients mentionnés dans les références afin de confirmer les détails des travaux antérieurs.</i></p> <p>Les exemples de travaux antérieurs seront évalués selon les critères techniques cotés suivants (C1.4 à C1.6).</p>		
N°	Critères d'évaluation	Pondération	Nombre maximal de points pondérés
C1.4.	<p>Exemples de travaux antérieurs de nature, de portée, de complexité et de budget semblables à ceux du présent projet clés en main.</p> <p><i>L'équipe d'évaluation s'attend à ce qu'on lui donne des exemples semblables dont les exigences étaient semblables à celles décrites dans la présente demande de propositions sur les plans de la portée, de la nature (p. ex. expositions culturelles intéressantes, centres d'accueil), de la démarche (p. ex. moyens et démarche d'interprétation), du contenu, de la complexité, du budget, etc.</i></p>	1	10
C1.5.	<p>Exemples de travaux antérieurs comportant des éléments attrayants (c.-à-d. graphiques, maquettes, polices, illustrations, sculptures, etc.) qui témoignent de l'innovation, de la créativité, des compétences techniques et de la qualité du travail.</p>	2,5	25
C1.6.	<p>Exemples de travaux antérieurs utilisant des techniques d'interprétation pour communiquer efficacement les thèmes et les messages des projets au public cible.</p>	2	20

C1.B.	Exemples de rédaction	
	<p>Le soumissionnaire doit fournir deux (2) exemples en anglais de textes d'interprétation dont la nature est semblable à celle des exigences du projet (p. ex. expositions culturelles intéressantes, centres d'accueil ou autres) pour chaque rédacteur proposé. Chaque échantillon d'écriture et chaque explication doit compter au maximum deux (2) pages en tout.</p> <p><i>L'équipe d'évaluation évaluera uniquement deux (2) pages par exemple de rédaction, par ordre d'apparition dans la proposition du soumissionnaire.</i></p> <p><i>L'équipe d'évaluation est à la recherche de techniques de rédaction interprétatives de qualité qui conviennent à l'auditoire.</i></p>	<p>Nombre maximal de points pondérés : 25</p> <p>(Élément C1.7.)</p>

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

Le ou les exemples de rédaction seront évalués en fonction des critères techniques cotés suivants (C1.7.).			
N°	Critères d'évaluation	Pondération	Nombre maximal de points pondérés
C1.7.	Les exemples de produits rédigés sont bien écrits, clairs, intéressants et efficaces. Le style de rédaction est adapté aux thèmes et au public cible du projet.	2,5	25

C2.	Démarche, méthodologie et échéancier proposés		
	<p>Le soumissionnaire doit fournir une approche et une méthode détaillées qui décrivent comment sa proposition permettra d'atteindre tous les objectifs et de fournir tous les produits livrables décrits dans la demande de propositions DP en respectant les échéances indiquées dans le calendrier du projet.</p> <p>La démarche et la méthode proposées doivent être précisées pour chacun des éléments suivants : gestion de projet, rédaction du contenu, révision de la définition conceptuelle, conception détaillée (notamment la conception graphique et les dessins d'exécution), communication et collaboration avec les clients, et participation des intervenants.</p> <p>La démarche proposée doit prouver à l'équipe d'évaluation que le soumissionnaire comprend la nature, la portée et l'objet de ce projet ainsi que les difficultés qu'il pourrait rencontrer et la façon dont il les résoudrait.</p> <p>La proposition doit aussi comprendre un échéancier détaillé faisant état des activités, des jalons et des produits à livrer principaux dans le cadre du projet, des moments d'intervention du client (commentaires, examens et approbations) et des réunions requises. La personne responsable de chaque activité importante doit être précisée dans le calendrier. Celui-ci doit tenir compte des dates de livraison clés et répondre aux attentes du client à cet égard.</p> <p><i>L'équipe de projet s'attend à ce que tous les travaux indiqués soient terminés au plus tard le 30 novembre 2021.</i></p> <p>La démarche, la méthodologie et l'échéancier proposés seront évalués en fonction des critères techniques cotés suivants (C2.1 à C2.4).</p>		<p>Nombre maximal de points pondérés : 100</p> <p>(Éléments C2.1 à C2.4)</p>

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

N°	Critères d'évaluation	Pondération	Nombre maximal de points pondérés
C2.1.	La démarche et les méthodes proposées sont novatrices, originales et faciles à imaginer. Elles sont détaillées, bien pensées, efficaces et efficientes, mais souples, et elles permettent de répondre à toutes les exigences de la demande de propositions tout en respectant l'échéancier du projet.	3,5	35
C2.2.	L'échéancier proposé du projet reflète la totalité des activités, des produits à livrer, des réunions, des jalons, des moments d'intervention du client et de participation des intervenants, etc., et l'information est présentée de façon suffisamment détaillée. Le tout témoigne de la capacité du soumissionnaire de respecter les échéances et de prévoir suffisamment de temps pour chaque étape.	2,5	25
C2.3.	La démarche proposée d'établissement de rapports et de communication entre les intervenants est efficace et appropriée.	2	20
C2.4.	La démarche, le plan de projet et l'échéancier proposés montrent une bonne compréhension du projet ainsi que des enjeux et défis connexes, et des mesures à prendre pour y faire face.	2	20

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

Tableau récapitulatif des critères techniques cotés

CRITÈRES D'ÉVALUATION			
C1.	Compétences et expérience		150
C1.A.	Équipe de projet proposée		
C1.1.	Expérience antérieure	2	20
C1.2.	Qualifications	1	10
C1.3.	Collaboration	4	40
C1.B.	Exemples de travaux antérieurs		
C1.4.	Nature, portée, complexité et budget semblables à ceux du présent projet clés en main	1	10
C1.5.	Attrait visuel et créativité	2,5	25
C1.6.	Technique d'interprétation	2	20
C1.C	Exemples de rédaction		
C1.7.	Exemples de textes	2,5	25
C2.	Démarche, méthodologie et échéancier proposés		100
C2.1.	Approche et méthodes	3,5	35
C2.2.	Calendrier du projet	2,5	25
C2.3.	Relations et communications	2	20
C2.4.	Compréhension du projet	2	20
Nombre total maximal combiné de points pondérés possibles			250

N°	Critères d'évaluation	Nombre maximal de points pondérés possibles	Minimum de points pondérés requis
C1.	Compétences et expérience	150	105
C2.	Démarche, méthode et échéancier proposés	100	70

Nombre minimal de points pondérés requis pour la proposition	175
---	------------

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

3. Critères d'évaluation d'ordre général

Les membres du comité d'évaluation de l'Agence Parcs Canada évalueront individuellement les points forts et les points faibles de la réponse du soumissionnaire aux critères d'évaluation et attribueront des points à chaque critère en utilisant le tableau d'évaluation générique ci-dessous. Le comité d'évaluation peut attribuer un nombre impair pour chaque critère d'évaluation s'il y a consensus.

Non conforme	Inadéquat	Faible	Adéquat	Entièrement satisfaisant	Excellent
0 point	2 points	4 points	6 points	8 points	10 points
N'a fourni aucun renseignement pouvant être évalué	Ne fait preuve d'aucune ou presque aucune compréhension des exigences	Possède une certaine compréhension des exigences, mais ne comprend pas adéquatement certains aspects des exigences	Montre une bonne compréhension des exigences	Montre une très bonne compréhension des exigences	Montre une excellente compréhension des exigences
	Les points faibles ne peuvent pas être corrigés	Il est peu probable que les points faibles puissent être corrigés	Les points faibles peuvent être corrigés	Aucun point faible important	Aucun point faible
	Le proposant ne possède pas les qualifications et l'expérience requises	Les qualifications et l'expérience du proposant sont insuffisantes	Le proposant possède un niveau acceptable de qualifications et d'expérience	Le proposant possède les qualifications et l'expérience requises	Le proposant est hautement qualifié et possède un niveau d'expérience supérieur
	L'équipe proposée ne pourrait vraisemblablement pas respecter les exigences	L'équipe ne possède pas tous les éléments nécessaires ou l'expérience globale est faible	L'équipe présente la majeure partie des éléments et répondra probablement aux exigences	L'équipe présente tous les éléments et certains membres de l'équipe ont travaillé ensemble avec succès	Équipe solide – les membres ont collaboré à des projets comparables
	Les exemples de projet ne sont pas liés au présent besoin	Les exemples de projet ne sont généralement pas liés au présent besoin	Les exemples de projet sont généralement liés au présent besoin	Les exemples de projet sont directement liés au présent besoin	Les responsables mentionnés dans les exemples de projet sont directement liés au présent besoin
	Extrêmement faible, insuffisant pour répondre aux exigences d'exécution	Capacité limitée de répondre aux exigences d'exécution	Capacité passable, devrait permettre d'obtenir des résultats satisfaisants	Capacité satisfaisante, devrait permettre d'obtenir de bons résultats	Capacité supérieure, devrait assurer l'obtention de très bons résultats

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

ANNEXE E DE LA PARTIE 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

PLAN DES AVANTAGES POUR LES INUITS (PAI) ET LE NUNAVUT

PARTIE A – Évaluation de la garantie du PAI

Pour qu'une soumission se voie attribuer des points relativement aux garanties données à l'égard des critères de la soumission concernant tout PAI, **LE SOUMISSIONNAIRE DOIT FOURNIR, DANS SA SOUMISSION**, une explication des mesures qu'il prendra pour répondre à l'objectif de chaque critère. Les soumissionnaires peuvent utiliser les TABLEAUX DE GARANTIE ci-joints pour compléter leur présentation sur le PAI.

La preuve des efforts déployés par les soumissionnaires ou des garanties données par ceux-ci doit comprendre, sans s'y limiter, les noms des personnes ou entreprises avec lesquelles ils ont communiqué et la nature des engagements pris au moment de la soumission, le cas échéant. Les soumissionnaires doivent veiller à ce que la documentation qu'ils fournissent relativement au PAI soit suffisamment probante pour permettre d'évaluer la conformité de leur soumission aux critères énoncés aux présentes. Il incombe aux soumissionnaires de fournir suffisamment de renseignements dans leur soumission pour permettre au comité d'évaluation d'évaluer celle-ci.

LES SOUMISSIONNAIRES NE RECEVRONT DES POINTS QUE POUR LES ENGAGEMENTS PROUVÉS. Les soumissionnaires doivent inclure toute la documentation de référence à prendre en considération. Seuls les documents inclus dans la proposition seront pris en compte. Les liens URL pointant vers un site Web ne seront pas pris en compte.

Le Canada se réserve le droit de vérifier toute information fournie dans la garantie à l'égard du PAI ; toute déclaration inexacte pourrait entraîner le rejet de la soumission.

CRITÈRES RELATIFS AU PLAN D'AVANTAGES POUR LES INUITS

Les exigences de l'Accord entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada s'appliquent au présent marché. Le Canada se réserve le droit de confirmer la validité de toutes les déclarations et les garanties.

Critères s'appliquant aux avantages pour les Inuits		
CAI1	Emplois offerts à des Inuits : évaluer le recours à la main-d'œuvre inuite.	
CAI1.1	<p>Emploi de main-d'œuvre inuite pour exécuter les travaux visés par le contrat. Le soumissionnaire sera évalué sur sa garantie ferme d'employer des Inuits de la région désignée du Nunavut pour effectuer les travaux. Les pourcentages indiqués ci-dessous concernent précisément les heures de travail sur place, qu'il s'agisse d'employés de l'entrepreneur principal ou d'employés d'un sous-traitant.</p> <p>Les pourcentages doivent correspondre à une liste de postes donnés qui peuvent être ou seront occupés par des Inuits. L'emploi d'Inuits sera confirmé pendant les travaux d'après la documentation à l'appui fournie par l'entrepreneur et le représentant du Ministère, le cas échéant.</p> <p>0-100 % du total d'heures de travail = 0-10 points. Les points seront attribués au prorata du pourcentage du total des points disponibles.</p>	<i>/7,5</i>

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

	<p>___ % x total des points</p> <p>Exemple : Le soumissionnaire garantit que 65 % des heures de travail seront confiées à des employés inuits = 65 % x 10 = 6,5 points</p> <p>REMARQUE : Le soumissionnaire doit montrer comment il respectera le pourcentage de main-d'œuvre mentionné. Il ne suffit pas d'indiquer un engagement sous forme de pourcentage pour obtenir les points. Votre note sera ajustée en fonction de vos documents justificatifs (c.-à-d. estimations fournies dans le plan d'emploi).</p> <p>On vérifiera si l'entreprise est détenue par des Inuits dans la Base de données du répertoire d'entreprises inuites http://inuitfirm.tunngavik.com/.</p>	
<p>CA11.2</p>	<p>Sous-traitants ou fournisseurs : Le fait de faire appel à des sous-traitants ou à des fournisseurs inuits pour exécuter les travaux visés par le contrat. Le soumissionnaire sera évalué selon sa garantie ferme à utiliser des sous-traitants inuits de la région désignée du Nunavut visée par le contrat pour exécuter les services ou fournir les biens et l'équipement.</p> <p>Remarque : si l'entrepreneur principal est une entreprise à propriété inuite, le montant monétaire total du marché inuit doit également comprendre la part du contrat revenant à l'entrepreneur</p> <p>Les soumissionnaires doivent indiquer les renseignements suivants pour ce qui est du recours à des sous-traitants inuits :</p> <p>Valeur estimative du contrat : _____ \$ - valeur relative aux sous-traitants non inuits : _____ \$ = montant total garanti qui sera versé aux sous-traitants ou fournisseurs inuits : _____ \$</p> <p>Les points seront accordés de la façon suivante :</p> <p>Montant total garanti aux sous-traitants inuits/valeur estimative du contrat = ___ a ___ %</p> <p>Les points seront attribués au prorata du pourcentage du total des points disponibles : ___ a ___ % x total des points = points attribués</p> <p>Exemple : Valeur estimative du contrat : 100 000 \$ - montant versé aux sous-traitants non inuits : 45 000 \$ Total garanti pour les sous-traitants et fournisseurs inuits : 55 000 \$ 55 000 \$/100 000 \$ = 0,55 x 5 = 2,75 points</p> <p>REMARQUE : Les pourcentages DOIVENT ÊTRE JUSTIFIÉS par une liste de sous-traitants ou de fournisseurs précis dont on peut confirmer qu'il s'agit de sous-traitants inuits.</p>	<p>17,5</p>

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

	On vérifiera si l'entreprise est détenue par des Inuits dans la Base de données du répertoire d'entreprises inuites http://inuitfirm.tunngavik.com/	
CAI2.	Propriété inuite (entrepreneur principal et sous-traitants) : déterminer si le soumissionnaire est une entreprise inuite figurant dans le répertoire d'entreprises inuites et si des entreprises inuites figurant dans ce répertoire seront embauchées comme sous-traitants pour exécuter le contrat du gouvernement.	
CAI2.	On vérifiera si l'entreprise est détenue par des Inuits dans la Base de données du répertoire d'entreprises inuites http://inuitfirm.tunngavik.com/	/15

Critères s'appliquant aux avantages pour le Nunavut		
CAN1.	Établissement situé dans la région désignée du Nunavut : évaluer si les entrepreneurs possèdent un siège social, un bureau administratif ou d'autres installations dans la région désignée du Nunavut.	
CAN1.	On vérifiera si l'entreprise est détenue par des Inuits dans la Base de données du répertoire d'entreprises inuites http://inuitfirm.tunngavik.com/	/5

Critères relatifs aux avantages pour les Inuits et pour le Nunavut			35
CAI1.1.	Emploi d'Inuits : Entrepreneur	7,5	
CAI1.2.	Emploi d'Inuits : Sous-traitants ou fournisseurs	7,5	
CAI2.	Propriété inuite	15	
CAN1.	Établissement dans la région désignée du Nunavut	5	
Nombre total maximal combiné de points possible			35

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

PARTIE B – GARANTIE ET ATTESTATION DU SOUMISSIONNAIRE

1. Au moment de la soumission, les tableaux ci-dessous peuvent être utilisés par les soumissionnaires pour soumettre leur proposition.

2. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet de vérifications.

TABLEAU 1 – Siège social

Fournir l'adresse actuelle de l'entreprise
Les entrepreneurs DOIVENT prouver la présence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel dans la région désignée du Nunavut.

TABLEAU 2 – Garantie de recours à la main-d'œuvre inuite

Nombre total d'heures-employés inuits pour ce contrat = _____%

Nombre total d'heures-employés pour ce contrat

Nom et titre du poste (fournir les noms si possible)	Heures-employés inuits	Heures-employés non inuits
Les soumissionnaires doivent inclure le nombre d'heures de travail à effectuer.		

TABLEAU 3 – Garantie du nombre de sous-traitants/fournisseurs inuits :

Coût total estimatif des fournitures/matériaux/pièces d'équipement/services obtenus auprès d'entreprises inuites pour ce marché/prix total de la soumission = _____%

Nom de l'entreprise	Entreprise inuite	Entreprise non inuite
Le soumissionnaire doit inclure la valeur des travaux sous-traités. REMARQUE : Seuls les sous-traitants et les fournisseurs dont le statut d'entreprise inuite peut être confirmé seront pris en compte dans les calculs. On vérifiera si l'entreprise est détenue par des Inuits conformément au point 1.2. Sous-traitants ou fournisseurs.		

Attestation du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit soumettre l'attestation suivante si une garantie du PAI est fournie soit au moment de la soumission de l'offre, soit avant l'attribution du contrat.

ATTESTATION DE PLAN D'AVANTAGES POUR LES INUITS :

NOM EN LETTRES MOULÉES

SIGNATURE

DATE

Le soumissionnaire atteste que la garantie du PAI qui appuie sa soumission est exacte et complète.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

PARTIE C – ATTESTATION ET RAPPORT SUR LES RÉALISATIONS DE L'ENTREPRENEUR

1. Pour l'entrepreneur retenu seulement – Si une garantie du PAI est fournie dans le cadre de la soumission, l'entrepreneur retenu doit remettre un résumé des activités entreprises pour respecter les garanties mentionnées dans la partie de sa soumission concernant le PAI. L'entrepreneur doit remplir le tableau suivant et fournir des pièces justificatives à l'appui (factures, registres de travail, reçus de paiements salariaux, etc.) à la fin du contrat/avant le paiement final.
2. L'entrepreneur doit indiquer si certains objectifs n'ont pas été atteints et préciser pourquoi ceux-ci n'ont pas été atteints.
3. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet de vérifications.
4. Les rapports sur les attestations et les réalisations du PAI doivent être présentés avant le paiement final et comprendre des détails sur la façon dont les entrepreneurs ont respecté la garantie à l'égard du PAI.
5. Le défaut de remettre l'attestation et le rapport demandés dans un délai de 15 jours ouvrables pourrait se traduire par une pénalité de 1 %.

Envoyez les rapports à :
Marie-Michelle Losier
Courriel : marie.losier@canada.ca

TABLEAU 1 – Siège social

Fournir l'adresse actuelle de l'entreprise
L'entrepreneur doit prouver la présence de sièges sociaux, de bureaux administratifs ou d'autres installations avec personnel dans la région désignée du Nunavut.

TABLEAU 2 – Respect des garanties quant au nombre d'employés inuits

Nombre total d'heures-employés inuits pour ce contrat = _____ %

Nombre total d'heures-employés pour ce contrat

Nom et titre du poste (indiquer le ou les noms si possible)	Heures-employés inuits	Heures-employés non inuits
L'entrepreneur doit inclure le nombre d'heures de travail effectuées.		

TABLEAU 3 – Respect des garanties quant au nombre de sous-traitants/fournisseurs inuits :

Coût total des fournitures/matériaux/pièces d'équipement/services obtenus auprès d'entreprises inuites pour ce marché

Valeur finale du contrat = _____ %

Nom de l'entreprise	Entreprise inuite	Entreprise non inuite
L'entrepreneur doit inclure la valeur des travaux sous-traités.		

N° de l'invitation :
5P300-20-0178/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Marie-Michelle Losier

Ver.08.18.20

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR

ATTESTATION DE RÉALISATION DU PLAN D'AVANTAGES POUR LES INUITS :

NOM EN LETTRES MOULÉES

SIGNATURE

DATE

L'entrepreneur atteste que les renseignements contenus dans les TABLEAUX DES RÉALISATIONS sont exacts et complets.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

PARTIE D – CONDITIONS RÉGISSANT LES PÉNALITÉS LIÉES AUX AVANTAGES POUR LES INUITS

1. Conformément aux dispositions du contrat proposé, si l'entrepreneur respecte les garanties à l'égard du PAI prévues et attestées dans sa soumission, l'entrepreneur se verra verser le prix du contrat convenu.
2. Si l'entrepreneur ne réussit pas à obtenir le pourcentage certifié d'heures-employés inuits sur place pour le contrat et ne parvient pas à respecter les garanties d'emploi d'Inuits sur place, un montant maximum équivalant à 0,05 % de la valeur finale du contrat pourrait être déduit du paiement final ou des versements différés. (Tableau 1A)
3. Si l'entrepreneur ne réussit pas à obtenir le pourcentage certifié de sous-traitants/fournisseurs inuits et ne parvient pas à respecter les garanties d'emploi de sous-traitants/fournisseurs inuits, un montant maximum équivalant à 0,05 % de la valeur finale du contrat pourrait être déduit du paiement final ou des versements différés. (Tableau 1B)
4. Le Canada est autorisé en tout temps à retenir, recouvrer ou déduire tout montant de pénalités dû et impayé conformément aux présentes, et de prélever ces montants de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada.
5. Rien dans le présent article ne doit être interprété comme limitant les droits et recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du contrat.
6. Le Canada se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de réduire ou d'éliminer les pénalités s'il est clairement montré que des efforts importants ont été faits pour respecter la garantie du PAI et que les exigences minimales n'ont pu être respectées en raison de circonstances échappant à la volonté de l'entrepreneur.

REMARQUE : « VALEUR FINALE DU CONTRAT » – Aux fins du calcul de la pénalité, la valeur finale du contrat comprend toutes les modifications apportées au montant initialement attribué, à moins que celles-ci soient expressément exclues du calcul lié au PAI au moment de la négociation du changement ou de l'ordre de modification.

TABLEAU 1A – ÉVALUATION DE LA PÉNALITÉ POUR L'EMPLOI D'INUITS			
N°	BESOIN	PONDÉ- RATION	NOTE
1	Calculer le pourcentage atteint de la garantie pour l'emploi d'Inuits selon la formule suivante : Pourcentage de la garantie = Atteint = _____ % * 60 % du pourcentage proposé Remarque : Remarque : Un pourcentage de 50 % ou moins correspond à zéro point.	60	
2	DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ENTREPRENEUR	40	

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

	<p>On étudiera au cas par cas la capacité de l'entrepreneur de montrer s'il a fait les efforts voulus pour respecter les garanties d'emploi d'Inuits.</p> <p>Voici comment les points seront attribués à l'entrepreneur pour évaluer sa diligence.</p> <p>0 à 13 points : L'entrepreneur n'a pratiquement pas fait d'efforts, voire aucun, pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du PAI.</p> <p>14 à 27 points : L'entrepreneur a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du PAI.</p> <p>28 à 40 points : L'entrepreneur a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière d'emploi du PAI.</p>		
3	NOTE TOTALE ÉTABLIE	100	
4	PÉNALITÉ TOTALE CALCULÉE (100 – note totale établie) % x (valeur finale du contrat) x 0,5 %		
5	COMMENTAIRES OU JUSTIFICATION		
6	SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION Représentant du Ministère : _____ Autorité technique : _____ Agent des contrats (Parcs Canada) : _____		

TABLEAU 1B – ÉVALUATION DE LA PÉNALITÉ LIÉE À L'UTILISATION DE SOUS-TRAITANTS/FOURNISSEURS INUITS			
N°	BESOIN	PONDÉRATION	NOTE
1	<p>Calculer le pourcentage atteint de la garantie pour l'emploi d'Inuits selon la formule suivante :</p> <p>Pourcentage de la garantie = Atteint = _____ % * 60 % du pourcentage proposé</p> <p>Remarque : Un pourcentage de 50 % ou moins correspond à zéro point.</p>	60	
2	DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ENTREPRENEUR	40	

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

	<p>On étudiera au cas par cas la capacité de l'entrepreneur de montrer s'il a fait les efforts voulus pour respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs inuits.</p> <p>Voici comment les points seront attribués à l'entrepreneur pour évaluer sa diligence.</p> <p>0 à 13 points : L'entrepreneur n'a pratiquement pas fait d'efforts, voire aucun, pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs du PAI.</p> <p>14 à 27 points : L'entrepreneur a fait des efforts modérés pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs du PAI.</p> <p>28 à 40 points : L'entrepreneur a fait des efforts remarquables pour essayer de respecter les garanties en matière de sous-traitants/fournisseurs du PAI.</p>		
3	NOTE TOTALE ÉTABLIE	100	
4	PÉNALITÉ TOTALE CALCULÉE (100 – note totale établie) % x (valeur finale du contrat) x 0,5 % \$	\$	
5	COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS		
6	SIGNATURE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION Représentant du Ministère : _____ Autorité technique : _____ Agent des contrats (Parcs Canada) : _____		

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

ANNEXE F DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

FORMULAIRE – LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ

Exigences

L'article 17 de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (la Politique) exige que les fournisseurs, peu importe leur situation au titre de la Politique, présentent une liste de noms avec leurs offres ou leurs soumissions. La liste requise diffère selon la structure organisationnelle du soumissionnaire ou de l'offrant :

- Les fournisseurs, y compris les coentreprises incorporées ou non, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels.
- Les entreprises privées doivent plutôt présenter une liste de noms de tous les propriétaires de la société.
- De même, les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise incorporée ou non, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.
- Les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Les fournisseurs peuvent utiliser le présent formulaire pour fournir la liste de noms requise avec leurs soumissions ou leurs offres. À défaut de présenter une liste de noms avec une offre ou une soumission, lorsque requis, ladite offre ou soumission sera jugée non-conforme, ou le fournisseur sera disqualifié et ne pourra pas obtenir un contrat ou conclure une entente immobilière avec le Canada. Veuillez consulter le document [Bulletin d'information : renseignements devant être soumis avec une soumission ou une offre](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

Renseignements sur le fournisseur

Nom légal du fournisseur :		
Structure organisationnelle :	<input type="checkbox"/> Entité constituée <input type="checkbox"/> Entreprise privée <input type="checkbox"/> Entreprise à propriétaire unique <input type="checkbox"/> Partenariat	
Adresse légale du fournisseur :		
Ville :	Province / Territoire :	Code postal :
Numéro d'entreprise – approvisionnement (facultatif) du fournisseur :		

Liste de noms

Nom	Titre

N° de l'invitation :
5P300-20-0178/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Marie-Michelle Losier

Ver.08.18.20

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

Déclaration

Je, _____, (*nom*)

_____, (*poste*) à

_____, (*nom de la société de l'entrepreneur*) déclare que les renseignements inscrits dans ce formulaire sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques, exacts et complets. Je suis conscient que le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra ma soumission ou mon offre irrecevable, ou autrement entraînera mon exclusion du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat. Je suis conscient que pendant l'évaluation des soumissions ou des offres, je dois, dans les 10 jours ouvrables, informer par écrit l'autorité contractante de toute modification de la liste des noms. Je suis également conscient qu'après l'attribution du contrat, je dois informer le Registraire d'inadmissibilité et de suspension dans les 10 jours ouvrables suivant tout changement à la liste de noms présentée.

Signature

Date

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

ANNEXE G DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

ANCIEN FONCTIONNAIRE

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (a) un individu;
- (b) un individu qui s'est incorporé;
- (c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- (d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?	Oui () Non ()
--	-----------------

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?	Oui () Non ()
---	-----------------

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (c) la date de la cessation d'emploi;
- (d) le montant du paiement forfaitaire;
- (e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- (f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- (g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.